

1871 (6)

UNE EXPLICATION

ADRESSÉE

A MES CONCITOYENS DE TOUTES LES ORIGINES.

Mon grand oncle, un officier dans l'armée du général Wolff, s'étant retiré du service pour s'établir au Canada et y ayant acquis des propriétés considérables, devint membre du Conseil d'alors. Son successeur, mon père, qui a représenté en Chambre le comté de St. Maurice, fut aussi Conseiller Législatif. Ainsi, comme natif du pays, parlant les deux langues, propriétaire actuel des biens qu'ont possédés l'un et l'autre de ces messieurs, comme ayant été pendant douze ans représentant du peuple en Chambré, je pouvais m'attendre à être appelé au Sénat.

J'ose dire qu'on y a appelé plusieurs qui ne sont pas beaucoup mes supérieurs sous le rapport de l'intelligence ou des connaissances, ou des habitudes, qui ne parlent pas les deux langues, qui ne sont pas natifs du pays, qui n'ont jamais été représentants du peuple, qui ne sont pas remarquables pour aucune espèce de supériorité, et qui, enfin, n'ont pas dans la Puissance les droits dont je suis revêtu. Il y a même des Conseillers Législatifs qui ne parlent pas passablement leur langue. Il paraît que je n'ai pas été oublié, mais que les hommes recommandables, auxquels on a confié l'érection du nouvel édifice politique m'ont, de propos délibéré, exclu non-seulement du Sénat, mais du Conseil Législatif. Je ne suis pas assez stoïque pour y avoir été tout-à-fait insensible, et j'ai surtout péniblement apprécié l'indifférence d'un ingrat auquel ni mes droits, ni la parfaite rectitude de ma conduite étaient inconnus. Les services que j'ai rendus à la Couronne d'Angleterre, non-seulement en rétablissant l'ordre comme militaire, mais en la populari-